

**Communication de ANR Siège vers les adhérents**  
**Sur la cotisation 2022**

« Chers adhérents,

Le désengagement de nos soutiens historiques, La Poste et Orange, aggravé par la situation compliquée que nous vivons depuis 17 mois maintenant, nous contraindra à terme à décider d'une augmentation de la cotisation à notre association. Cependant considérant les difficultés rencontrées durant la longue crise sanitaire que nous venons tous de subir, notre assemblée générale des 21 et 22 septembre 2021 a décidé de surseoir à cette augmentation. Le montant de votre cotisation demeurera donc inchangé sur l'exercice 2022.

Notre association ayant été reconnue d'intérêt général, nos adhérents pourront même dès leur déclaration d'impôt sur les revenus de 2021, au printemps 2022, déclarer le montant de leur adhésion (13€) pour bénéficier de la déduction fiscale de 66% de ce montant. Ainsi sur une cotisation individuelle payée de 13€, vous pourrez déclarer un montant de 13€ et obtenir une déduction de 8,58€, ramenant le coût réel de votre cotisation à 4,42€. Sur une cotisation couple payée de 26€, vous pourrez déclarer un montant de 26€ et obtenir une déduction de 17,16€, ramenant le coût réel de votre cotisation à 8,84 euros.

*Il est précisé que les reçus fiscaux ne seront pas délivrés systématiquement – dématérialisation oblige – mais qu'ils vous seront fournis sur simple demande en cas de réclamation du service des impôts, par exemple»*

Siège national : 13 Rue des Immeubles Industriels 75011 PARIS

Tél : 01 43 79 37 18 - Fax : 01 43 79 86 84

Mail : [anrsiege@orange.fr](mailto:anrsiege@orange.fr) Site Internet : [www.anrsiege.fr](http://www.anrsiege.fr)